

**Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims**  
**Assemblée Générale du 2 février 2013**

Membres présents : .105, Pouvoirs : 7.

Le président remercie toutes les personnes présentes aujourd'hui à l'assemblée générale, en particulier Monsieur Raymond JOANNESSE représentant la Mairie de Reims, conseiller municipal délégué et conseiller régional, Monsieur Jean-Marie BEAUPUY conseiller municipal ancien député européen et Monsieur Benjamin DEVELEY conseiller municipal.

Le président salue amicalement Alain HUON jardinier amateur et auteur d'un livre sur le jardinage et les recettes, André LECLERC ancien représentant des maraîchers professionnels et Daniel BAUME ancien cadre de l'Association de réinsertion REIMS.

Se sont excusés : Madame Catherine VAUTRIN et Monsieur Arnaud ROBINET.

Avant de commencer l'assemblée générale, le président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des jardiniers, des membres de leur famille, et des amis disparus récemment.

Ouverture de séance 10 heures 35.

**Premier point : - mot du président et approbation du dernier PV -**

Didier KLODAWSKI remercie les partenaires de l'Association : Leroy Merlin (Cormontreuil), Floralie's Garden, TIM (Neuville) pour les remises accordées sur les grillages, portillons et piquets, le Crédit Mutuel Caisse Porte de Paris, la Ville de Reims pour les subventions, le restaurant Délice des papilles Cormontreuil et CANON France pour une remise importante accordée.

Le président remercie toutes les personnes qui travaillent pour l'Association :

Trésorière : Chantal COLARDELLE,

Geneviève BALIGOUT administratrice,  
Daniel BALIGOUT porte-parole Ledru Rollin (LDR), calcul des points du concours,  
Didier TOURTE administrateur et porte-parole Allée des Veuves 2 (ADV2),  
Gaëlle TOURTE administratrice,  
Benoît LEBRUN administrateur et porte-parole Terrain de Séjour (TSE),  
Patrick GEORGES administrateur et porte-parole Terrain de Séjour,  
Daniel GAUTHIER administrateur coopté,

Jean-Pierre BOUVY porte-parole Bons Malades Nord (BMN),  
Jocelyn HANS porte-parole Bois d'Amour (BAM),  
André LEJAY porte-parole Allée des Veuves 1 (ADV1),  
Yves MONVOISIN, porte-parole Roseraie (ROS),  
Michaël BRETON porte-parole Marais de l'Hôpital (MHP) allée 2,  
M. ARNOULD porte-parole MHP allée 1,  
Michel ROYER, cotisations Bons Malades Sud (BMS),  
Maurice BOUILLARD cotisations Saint Fiacre (STF) et Maraîchers (MAR),  
Robert VAUTRELLE cotisations Anciens Jardins (ANJ),  
Reine PERREUX cotisations MHP.

Contrôleurs aux comptes :

Édouard ZDOBYCH, Nicolas SAUGET, Claudine et Guy LEFEVRE.

L'assemblée applaudit. Le président précise que toutes ces personnes, et lui-même, payent une cotisation et sont bénévoles. Elles passent beaucoup de temps pour l'Association.

Le président indique que dans 2013, il y a 13 et 13 porte malheur dit-on. Le président évoque les projets de Reims et de Reims Métropole dans les perspectives de Reims 2020. Ce qui a pour effet plusieurs projets concernant les jardins associatifs. Il y a prochainement une construction de 2 passerelles au secteur MHP. Les travaux vont commencer mercredi qui vient. L'entreprise de la SANEF a déjà réalisé les travaux sur le chemin en prolongement de la rue René Bovis. Il y a une reprise par Reims Métropole de ce chemin (René Bovis) et une grande superficie des parties communes : plus de 1 500 m<sup>2</sup>. Une partie du secteur MHP sera donc amputée dans un délai de 1 à 2 ans pour la coulée verte. Il va y avoir une pose de plots au secteur TSE interdisant les jardiniers de se garer sur la partie commune.

Il y aura probablement une restructuration du quartier Bois d'Amour. Reims Métropole fait l'acquisition des terrains et maisons situées dans la rue du Bois d'Amour et dans les rues voisines. Seront touchés les secteurs ANJ et BMN. La coulée verte doit passer le long de la Vesle jusqu'au quartier Saint Charles. De petites étendues d'eau sont prévues le long de la coulée verte. Délai 2 à 5 ans. Reims Métropole doit encore exproprier plusieurs propriétaires. Un quartier résidentiel doit être construit au bout du quartier Saint Charles (maisons particulières). Une route d'accès doit être construite de l'autoroute (qui est maintenant déclassée) au passage à niveau (près de l'Association portugaise). Cette route figure sur les plans du cadastre. Le secteur BAM est concerné, mais ne devrait pas être touché.

Des pourparlers sont en cours avec des promoteurs pour construire des immeubles le long de l'autoroute qui est déclassée. Sont susceptibles d'être touchés les secteurs LDR, STF et MAR. Reims Métropole a déjà repris les terrains de la rue Saint Fiacre près de la caserne des pompiers. La municipalité a créé des petits jardins de locataires dans les quartiers Orgeval et Châtillons. Mais cela ne concerne pas les jardins associatifs. Le président indique que l'Association a mis en réserves des disponibilités pour rembourser l'ensemble des dépôts de garantie. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de rembourser à tous les jardiniers leur dépôt de garantie si la Ville reprend tous les terrains. Ces disponibilités sont placées en SICAV : parts du CMNE.

Monsieur JOANNESSE affirme que la Ville de Reims et Reims Métropole ne reprendront aucun jardin et que ces informations ne sont pas justes. La Ville est à l'origine de l'extension des jardins familiaux dans les associations Croix du Sud et Pays de France. Il existe des projets concernant la création de jardins familiaux dans certains quartiers de Reims. Monsieur JOANNESSE explique les raisons de la restructuration du secteur MHP. Il affirme qu'aucun jardin ne sera repris à l'Association.

Le président demande une confirmation écrite de la Ville de Reims et de Reims Métropole. L'assemblée générale prend acte. Didier KLODAWSKI reprend la parole et rappelle l'article 9 des statuts : la jouissance du jardin se termine par la reprise des parcelles par le propriétaire. C'est prévu dans les statuts.

Monsieur BEAUPUY, devant partir, prend la parole et remercie l'association pour l'invitation.

**Deuxième point : - rapport d'activité -**

Le président fait part du rapport d'activité :

**Jeudi 10 novembre 2011** : le conseil d'administration décide de porter le dépôt de garantie à 150 €.

**Dimanche 20 novembre 2011** : nous étions présents à l'Assemblée générale de l'Association des Jardins Familiaux des Trois Fontaines. Un nouveau président est nommé.

**Mardi 22 novembre 2011** : nous avons apporté du shingle pour les abris du secteur Allée des Veuves. Un grand merci à ceux qui ont aidé à la restauration des toits.

**Samedi 3 décembre 2011** : la trésorière encaisse les cotisations qui n'avaient pas été réglées dans les temps. Après le 31 octobre, l'Association ajoute les frais et 10 %.

**Samedi 7 janvier 2012** : nous constatons que quelques bardeaux se sont envolés au secteur Saint Fiacre, suite aux rafales de vent.

**Samedi 25 février** : nous constatons que la clôture du secteur Allée des Veuves est détériorée, suite à un accident.

**Mardi 28 février** : nous remercions et félicitons un jardinier qui a pris l'initiative de réparer la clôture du secteur Allée des Veuves.

**Lundi 12 mars 2012** : FR3 tourne un reportage sur les jardins associatifs au secteur TSE. Les responsables du secteur et plusieurs jardiniers sont présents.

**Samedi 24 mars 2012** : nous remettons de la lasure au délégué du secteur Roseraie. Certains abris bois doivent être traités. À cette occasion, nous faisons le point avec le délégué du secteur. Nous demandons à un jardinier du secteur Ledru Rollin, de bien vouloir revoir les limites de sa parcelle, afin que les voisins puissent acheminer leur motoculteur.

**Vendredi 9 mars 2012** : l'Association achète des piquets, du fil et des tendeurs pour le secteur Anciens Jardins.

**Samedi 10 mars 2012** : L'Association reprend une parcelle située au secteur Marais de l'Hôpital. Le jardinier n'a pas respecté le règlement intérieur, malgré plusieurs remarques du président.

**Samedi 21 avril 2012** : nous rencontrons les jardiniers de l'Allée des Veuves 2, puis vérifions l'état d'entretien des jardins.

**Dimanche 22 avril** : le président demande à un nouveau jardinier d'enlever une bâche qui risque de s'envoler sur la route. Le vent se lève.

**vendredi 18 mai 2012** : nous remesurons un petit jardin au secteur Bons Malades Sud.

**Lundi 23 avril 2012** : nous vérifions avec les porte-parole l'état de culture des jardins aux secteurs Terrain de Séjour et Allée des Veuves 2.

**Samedi 28 avril 2012** : nous organisons une réunion au secteur Marais de l'Hôpital. Nous écoutons les suggestions et propositions des jardiniers. Nous demandons s'il y a des volontaires pour devenir porte-parole. Une personne accepte pour l'allée n°1 et une autre pour l'allée n°2.

Deux autres personnes proposent de collecter les cotisations pour la nouvelle année culturelle. Nous remercions les personnes qui prennent des fonctions dans l'Association. La réunion est très positive.

**Dimanche 29 avril 2012** : le président rencontre un jardinier et lui fait remarquer que les serres et les protections ne respectent pas les statuts, ni le règlement intérieur de l'Association.

**Jeudi 17 mai et dimanche 20 mai 2012** : passage du conseil d'administration dans les jardins situés allée des Morilles : le conseil d'administration constate que des serres et protections tomates non conformes ont été montées. Même si ces serres ont un certain coût, il sera demandé aux jardiniers de les démonter.

**Jeudi 24 mai 2012** : commande d'une nouvelle serrure pour le secteur Roseraie.

**Samedi 26 mai 2012** : nous apportons de la lasure aux porte-parole du secteur Marais de l'Hôpital.

**Mercredi 30 mai 2012** : l'Association achète du shingle et des clous afin de réparer le toit d'un abri. L'Association étudie l'acquisition d'une tondeuse pour le secteur Marais de l'Hôpital.

**Samedi 9 juin 2012** : le président livre un abri neuf dans un secteur de l'Association.

**Samedi 9 juin 2012** : l'Association fait l'acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse pour le secteur Marais de l'Hôpital.

**Samedi 9 juin 2012** : nous passons au secteur Bons Malades Nord. Nous remercions et félicitons Jean Pierre BOUVY responsable du secteur, car il entretient très bien les parties communes. Le secteur s'améliore d'une manière notable. Les jardiniers respectent tous le règlement intérieur et tous les jardins sont très bien cultivés.

**Samedi 9 juin 2012** : le président intervient pour un différend entre jardiniers. L'affaire prend près de 40 minutes.

**Mardi 12 juin 2012** : L'Association constate qu'un grillage a été coupé dans l'allée centrale du secteur Anciens Jardins.

**Vendredi 15 juin 2012** : l'Association constate un nouveau vol : disparition de plusieurs panneaux de grillage antivol dans les jardins situés allée des Morilles.

**Lundi 18 juin 2012** : un jardinier constate que la chaîne et le cadenas ont disparu du portail de l'allée des Morilles.

**Samedi 30 juin 2012** : nous nous rendons au secteur Bons Malades Nord. Nous félicitons les nouveaux jardiniers, car ils ont très bien entretenu leurs parcelles et les abords. Le grillage est correctement posé.

Puis, nous rencontrons les jardiniers du secteur Bons Malades Sud. Deux bacs à compost sont demandés. Les jardiniers aimeraient que les arbres malades soient élagués afin d'éliminer les branches mortes ou atteintes. Le président demandera à la ville de le faire.

Cela a déjà été évoqué lors de la dernière assemblée générale. Une tondeuse sera acquise. L'ensemble des jardiniers seront tenus de tondre. Il est demandé que le cadenas du portail soit refermé systématiquement. Les jardiniers déplorent le mauvais temps. L'herbe repousse très vite.

**Dimanche 8 juillet 2012 :** le jury des plus beaux jardins passe dans les secteurs : Saint Fiacre, Maraîchers, Ledru Rollin, Roseraie, Marais de l'Hôpital, Bois d'Amour, Égalité, Bons Malades Nord, Allée des Veuves, Bons Malades Sud, et Terrain de Séjour. Cette année, le jury tient compte d'une saison très pluvieuse. Il retient le critère potager et esthétique.

**Lundi 9 juillet 2012 :** l'Association fait l'acquisition de grillage et de tendeurs. Le matériel est remis aux jardiniers des Bons Malades Nord qui en avaient demandé.

**Samedi 14 juillet 2012 :** L'Association achète de la lasure destinée au secteur Marais de l'Hôpital. Les pots sont remis à l'un des responsables du secteur.

**Lundi 16 juillet 2012 :** l'Association fait l'acquisition d'une tondeuse destinée au secteur Bons Malades sud.

**Mercredi 18 juillet 2012 :** L'Association apporte du grillage, du fil et des tiges de tension au secteur Roseraie. Une clôture doit être restaurée. Les travaux seront effectués par les jardiniers concernés. Un autre jardinier désire un petit morceau de grillage.

**Vendredi 20 juillet 2012 :** nous apportons deux rouleaux de grillage au secteur Bons Malades Nord et les remettons au responsable du secteur. Le président règle un différend : une personne a détérioré une clôture avec sa voiture à l'intérieur du secteur. Affaire réglée.

**Lundi 23 juillet 2012 :** une réunion a lieu à la Mairie de Reims afin de préciser certains points de la gestion de l'Association. Sont présents : Monsieur QUÉNARD premier adjoint, Monsieur LAVOISY directeur du service des espaces verts, des représentants de jardiniers des Anciens Jardins, Monsieur GAUTHIER, Madame MORVAN, Madame COLARDELLE trésorière et Monsieur KLODAWSKI président de JACA. Les points suivants sont abordés :

- Le président doit pouvoir entrer dans tous les secteurs gérés par l'Association, en particulier dans le secteur Anciens Jardins.
- Le règlement intérieur de l'Association est applicable à tous les jardiniers.
- Conformément au règlement intérieur, tout aménagement entraîne l'obligation de faire une demande écrite au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration accepte ou refuse. S'il accepte, les aménagements semblables et de mêmes dimensions seront acceptés pour tous les jardiniers qui en font la demande. L'acceptation vaut pour une saison.
- Les jardiniers des Anciens Jardins choisiront un unique référent. Cette nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. C'est le cas dans tous les secteurs de l'Association.

Le président de l'Association remercie Monsieur QUÉNARD. Un procès-verbal sera établi et envoyé à tous les participants.

**Mardi 24 juillet 2012 :** nous passons au secteur Roseraie et rencontrons le responsable du secteur. Un jardinier désire 5 mètres de grillage à lapin.

**Mardi 24 juillet 2012** : les responsables du secteur Terrain de Séjour débroussaillent une parcelle dont le jardinier est décédé. Un grand merci.

**Vendredi 27 juillet 2012** : nous nous rendons au Service des espaces verts de la ville de Reims afin de faire le point sur les jardins associatifs.

**Lundi 30 juillet 2012** : l'Association achète du grillage, un piquet, une jambe de force, des tiges de tension et du fil afin de restaurer une clôture du secteur Bons Malades Nord.

**Vendredi 10 août 2012** : l'Association livre un abri bois.

**Vendredi 31 août 2012** : nous apposons une affiche concernant les heures autorisées pour le fonctionnement des tondeuses et pompes thermiques TSE.

**Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2012** : l'Association apporte de la lasure au secteur Saint Fiacre.

**Samedi 8 septembre 2012** : réunion au secteur Roseraie. Un membre jardinier avait fait part de ses remarques : «

- les chiens ne sont jamais tenus en laisse et se promènent librement dans les allées ;
- les invités n'ayant pas de jardin se permettent de rentrer leur voiture ;
- certains jardins ne sont absolument pas entretenus ;
- dans les allées et dans l'ancien parc à jeu, il y a beaucoup de papier toilette et d'excréments.

J'ai remarqué qu'un certain nombre de jardiniers ne respectent pas le règlement, ce qui trouble la bonne entente et la tranquillité des jardins familiaux. »

Le président compte sur les jardiniers et leurs invités pour que cela se solutionne. Tout ceci peut causer des désagréments à chacun. Les jardiniers titulaires et leur proche famille venant habituellement au jardin peuvent rentrer les voitures. Les autres invités devront se garer à l'extérieur.

Le président rappelle qu'il faut respecter les statuts et le règlement intérieur qui restent valables pour tous les secteurs gérés par l'Association (animaux, invités, entretien des jardins, parties communes ...)

Autres sujets : Concernant les gouttières, le conseil d'administration n'accepte plus le montage de nouvelles gouttières. L'eau récupérée par les gouttières est toxique : l'eau de pluie est acide et elle passe sur le shingle (goudron). De plus, les abris appartiennent à l'Association et le règlement intérieur précise : Les abris devront être montés et assemblés conformément aux instructions du fournisseur. Ils ne doivent pas être transformés ou modifiés.

L'Association donne l'autorisation de construire un terrain de boules dans la partie commune. L'Association n'engagera aucuns frais. Ceci devra être réalisé dans les règles de l'art.

**Dimanche 23 septembre 2012** : nous nous rendons au secteur Terrain de Séjour et rencontrons les responsables du secteur. Un jardin n'est pas cultivé depuis un an. Il est demandé au jardinier concerné de rendre le jardin.

**Samedi 13 octobre 2012** : l'Association livre un abri neuf.

**Dimanche 14 octobre 2012** : réunion au secteur Terrain de séjour. Nous répondons aux questions posées par les jardiniers. Il est évoqué l'installation prochaine de bordures. Le président demande plus de précisions au directeur du service des Espaces verts de la ville de Reims.

**Dimanche 28 octobre 2012** : nous étions présents à l'assemblée générale de la Société d'Horticulture de l'Arrondissement de Reims.

**Dimanche 28 octobre 2012** : nous répondons aux questions et suggestions émises par les jardiniers du secteur Égalité. Madame Weber accepte de collecter les cotisations en 2013. Le président la remercie. Un jardin n'est pas cultivé.

### **Principaux achats et dépenses**

Enveloppes timbrées  
Champagne  
Grillage, piquets  
Lasure  
1 débroussailleuse  
2 tondeuses  
1 serrure  
En commande un nouveau photocopieur

### **Subventions**

Un grand merci à la Ville de Reims :

Subvention de fonctionnement : 4 500 €.  
Subvention d'équipement : 6 000 €.  
Les mêmes que l'année précédente.

### **Gestion des membres**

Entrées : ..... 25  
Décès : ..... 1  
Démissions : ..... 25  
Changement de nom (père) ... 1  
Jardiniers non repris : ..... 3  
Mutations : ..... 3

Passage aux votes. Approbation du rapport d'activité à l'unanimité.

### **Troisième point : - rapport financier -**

En tant que trésorière de l'Association, Chantal COLARDELLE fait part du rapport financier de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2012. Les recettes se sont élevées à 26897,45 €. Les cotisations représentent 43 % et les subventions 40 %. Ce sont les mêmes pourcentages que l'année précédente. Les produits financiers d'un montant de 783,23 € proviennent du compte livret et des parts du Crédit Mutuel (ce qui a permis d'acheter une débroussailleuse et une tondeuse pour le secteur MHP). Vous pouvez voir les détails à la dernière page du dossier qui vous a été remis.

Les dépenses se sont élevées à 25 696,94 €. Les investissements représentent 42 %. L'excédent de recettes est de 1 200,51 € : résultat bénéficiaire. Le solde au 1<sup>er</sup> novembre 2011 était de 776,25 et le solde final au 31 octobre 2012 est de 1 976,76 €. Sur le compte courant : 322,20 € et sur le Livret Bleu du Crédit Mutuel : 1 654,56 €.

L'Association n'a pas caisse. Les espèces sont remises immédiatement en banque. Les cotisations doivent être payées dans les temps impartis et au responsable du secteur. Il ne faut pas envoyer les cotisations directement au président. Elles doivent être réglées de préférence en chèque. Éviter le liquide. Dorénavant, vous pouvez payer par virement bancaire. Il faudra nous demander un RIB, mais vous devrez signer tout de même votre renouvellement d'adhésion.

Le président demande s'il y a des questions. Il précise que la comptabilité est à la disposition de tout sociétaire qui en fait la demande. L'assemblée remercie la trésorière et l'applaudit.

#### **Quatrième point : - rapport de la commission de contrôle et approbation des comptes -**

Claudine LEFEVRE lit le rapport de la commission de contrôle. La commission donne quitus à la trésorière et propose l'approbation des comptes. Applaudissement pour le travail de la commission

Passage aux votes pour approbation des comptes : approbation du rapport financier à l'unanimité.

Le président donne quelques précisions : le montant des dépôts de garantie non remboursés est de 225 €, car certains jardins rendus n'étaient pas en état de culture.

Daniel JOUGLET (ANJ) prend la parole et indique que tous les jardiniers du secteur ANJ ont signé une pétition indiquant que Didier KLODAWSKI n'est plus à l'écoute des jardiniers. Il faut rétablir le dialogue. Cette pétition a été envoyée à la mairie de Reims. Le président n'a jamais reçu cette pétition, mais Raymond JOANESSE l'avait mis au courant. Michel HOUDE (ANJ) demande la démission du président. Daniel JOUGLET demande le changement du règlement intérieur sur plusieurs points :

- Le dépôt de garantie de 150 € est trop élevé. La première année, la somme demandée est trop importante.
- Les jardins doivent être attribués en état de culture.
- Il faut revoir la hauteur maximum des serres.
- Les protections tomates doivent être acceptées.
- Il faut être informé en temps utile. Il est déplorable de ne pas être au courant quand la ville reprend des jardins. Nous sommes au courant seulement à l'assemblée générale. Il faut avoir en permanence des informations affichées dans chaque secteur.
- On doit pouvoir avoir des cuves de 2 000 litres.
- Il faut accepter les gouttières pour récupérer l'eau de pluie.
- Il faut donner du grillage aux jardiniers du secteur ANJ. Ce sont les seuls de l'Association qui n'en ont pas reçus.
- Le président doit passer plus souvent au secteur ANJ. Cela fait plus de 6 mois que nous ne l'avons pas vu. Il doit venir quand les jardiniers organisent des réunions.
- Il faut laisser les jardiniers parler aux autres jardiniers et se rencontrer. Aux Anciens Jardins, on nous a demandé de rester dans nos jardins.



Un jardinier prend la parole et indique que ce n'est pas comme ça dans son secteur. Daniel JOUGLET reconnaît qu'il exagère un peu. Didier KLODAWSKI indique que le dépôt de garantie concerne les clés remises au nouveau jardinier, l'état du jardin et le matériel mis à disposition. Michel HOUDE intervient et précise que les jardins ne sont pas toujours attribués avec une clé d'entrée. Quant aux 150 €, le président indique que la décision a été prise en novembre 2011 par le CA, qu'il l'avait annoncée lors de l'assemblée 2012 et que personne n'a réagi. Didier KLODAWSKI rappelle que toutes les décisions sont prises en assemblées générales : articles du règlement intérieur et des statuts. Monsieur KAKPEYEN (BMN) prend la parole, dit que l'assemblée se passe très bien jusqu'à maintenant et demande au président de laisser parler les jardiniers des ANJ. Didier KLODAWSKI le remercie. Nous reviendrons aux différentes propositions au neuvième point.

### **Cinquième point : - élections -**

**Renouvellement de la commission de contrôle :** se représentent : Édouard ZDOBYCH, Nicolas SAUGET, Claudine et Guy LEFEVRE.

Passage aux votes : approbation à l'unanimité. Applaudissements.

### **Renouvellement par tiers du conseil d'administration.**

Membres sortants. Se représentent pour 3 ans :

Benoît LEBRUN. Pour 105. Contre 7. Approbation à la majorité.

Didier KLODAWSKI. Pour 105. Contre 7. Approbation à la majorité. Le président remercie sincèrement les personnes présentes pour sa réélection.

Nouveaux membres :

Muriel MORVAN pour 3 ans. Pour 105. Contre 7. Approbation à la majorité.

Daniel GAUTHIER pour 2 ans. Pour 105. Contre 7. Approbation à la majorité.

### **Huitième point : - perspectives 2013 -**

Le président demande un référent unique pour le secteur ANJ. Le président indique que le référent doit déjà respecter les statuts et le règlement intérieur. Il devra les faire respecter. Il collectera les cotisations. Il proposera les nouveaux jardiniers au président et les retraits. Joël FRAPART se propose et Robert VAUTRELLE accepte de l'aider.

Passage au vote. Pour 111. Contre 1. Approbation à la majorité.

Didier KLODAWSKI précise que Reims Métropole met à disposition pour l'Association des bacs à compost gratuits en bois. Il suffit d'en faire la demande. Monsieur JOANNESSE confirme.

### **Neuvième point : - questions diverses -**

**Patrick RICHARD (STF) :** « *Combien d'années pouvons-nous espérer garder les jardins ? Secteur : Saint Fiacre* ». Monsieur JOANNESSE a annoncé en début de séance qu'aucun jardin de l'association ne sera repris. Le président a demandé la confirmation par écrit.

**Pauline KAKPEYEN (BMN) :** « *Auprès de qui pourrait-on s'adresser pour avoir une information ou remonter une demande au président.* ».

Didier KLODAWSKI répond que l'on peut écrire au président, comme vous l'avez fait pour cette question. On peut lui envoyer un mail ou en parler au porte-parole du secteur qui transmet au président.

**Alain SIMON (MHP) :** « *Au vue des maladies des tomates, pourrions-nous autoriser une hauteur limite pour les abriter, l'an passé certaines personnes ont été contraintes de les démonter.* ». En effet, il est demandé de les démonter quand les protections sont mal montées ou sont montées n'importe comment et ne sont pas esthétiques. Ceci est déjà prévu par le règlement intérieur. Article 41 : l'assemblée générale du 20 janvier 2008 tolère en période pluvieuse, une protection en voile ou en bâche maraîchère au dessus des pieds de tomates, reposant uniquement sur les tuteurs de pieds de tomates, sans structure supplémentaire.

Le président donne la parole à Robert VAUTRELLE (ANJ). Ce dernier indique que cela n'est pas suffisant. Il précise qu'il avait monté une protection et qu'il a récolté des tomates en 2012. Il fait la proposition suivante : autoriser les protections tomates, c'est-à-dire juste un toit de protection. Hauteur maximum 2m pour un coté et 1m80 pour l'autre coté afin que l'eau de pluie puisse s'écouler. Autorisation d'avril à octobre. La protection tomates doit être de solidité nécessaire afin que la construction ne s'envole pas.

Le président demande l'avis à la ville de Reims. Monsieur JOANNESSE précise que la ville de Reims ne prend pas part aux décisions de l'association. C'est à l'assemblée de décider.

Passage au vote. Pour 106, contre 5, abstention 1. Approbation à l'unanimité.

Robert VAUTRELLE fait une deuxième proposition : passer la hauteur maximum des serres à 1m50 au lieu de 1m.

Passage au vote. Pour 106, contre 6. Approbation à l'unanimité.

Le président précise qu'il faudra changer les statuts et le règlement intérieur et tous les jardiniers devront les signer. Les jardiniers restent responsables des protections tomates et des serres en cas d'incident ou d'accident. L'assemblée approuve.

Monsieur Benjamin DEVELEY prend la parole et remercie le président pour l'invitation. Il précise que c'est une très bonne assemblée, tout le monde a pu s'exprimer. Cela montre l'intérêt de tous à la vie associative. Monsieur DEVELEY apprécie particulièrement le tableau de bord du président (site Internet) qui récapitule toutes les activités de l'Association. Le président le remercie. Applaudissements.

Monsieur Raymond JOANNESSE évoque les inconvénients des produits de traitement chimique sur la santé et sur l'environnement. Il évoque les nouveaux jardins familiaux de quartier. Le président le remercie. Applaudissements.

Le président rappelle que toutes les activités de l'Association se trouvent sur le site Internet. L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Didier KLODAWSKI

Le président